



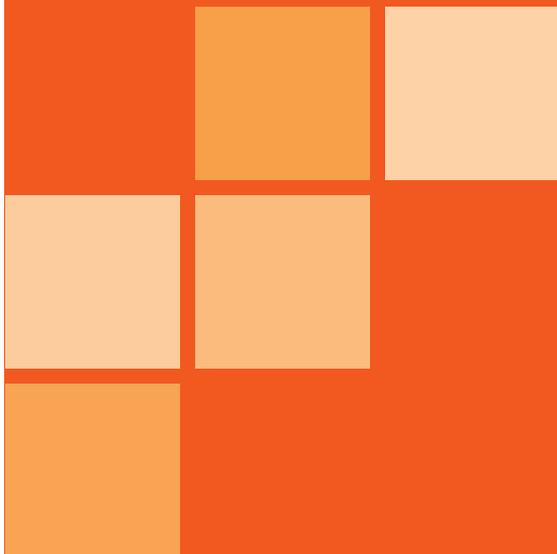
UNION NATIONALE

 **Mairieconseils**



# Mettre en pratique le développement durable

Argumentaire pour les communautés  
de communes



UN SERVICE



Mairie-conseils Caisse des Dépôts  
et  
l'Union nationale des CPIE

# Mettre en pratique le développement durable

Argumentaire pour les communautés  
de communes

Juillet 2008

# Introduction

## Quelles possibilités s'offrent aux communautés de communes pour agir concrètement en faveur du développement durable de leur territoire ?

C'est la question à laquelle Mairie-conseils, service de la Caisse des Dépôts, et l'Union nationale des CPIE ont souhaité répondre en conduisant une expérimentation sur le thème « Territoires intercommunaux et développement durable » en 2007 et 2008. Sept projets intercommunaux présentant un éventail de situations et de thèmes ont constitué le support de cette expérimentation. Chaque projet était porté par une communauté de communes et bénéficiait de l'accompagnement d'un CPIE pour l'appui méthodologique et l'animation de la concertation avec les acteurs du territoire.

Dans le même temps, quatre communautés de communes de Lorraine ont partagé leurs réflexions et leurs expériences dans une expérimentation pilotée par l'Union régionale des CPIE de Lorraine et le Carrefour des Pays Lorrains (soutenue par le Conseil régional de Lorraine, la DIREN Lorraine, l'ADEME, la Fondation de France, le Conseil général des Vosges et le Conseil général de la Meuse.

Les éléments de méthodes et les témoignages présentés ici sont tirés de ces deux démarches expérimentales. Ils confirment que l'échelle intercommunale s'avère particulièrement adaptée et pertinente pour construire et réaliser des projets de développement durable. Ils mettent en avant la place centrale que doit occuper le dialogue territorial, associant les différentes parties concernées. Ils révèlent l'importance de l'animation du projet et des moyens à lui consacrer.

Ce document propose enfin aux élus et aux techniciens des communautés de communes des « portes d'entrées » sur le développement durable des territoires pour les aider à concevoir et animer leurs démarches.

### Pourquoi agir ?

« Les choix destinés à répondre aux besoins du présent ne doivent pas compromettre la capacité des générations futures et des autres peuples à satisfaire leurs propres besoins ». Traduire en actes ce principe énoncé par la loi constitutionnelle relative à la Charte de l'environnement, adoptée le 28 février 2005, implique pour les collectivités territoriales et les intercommunalités de s'engager concrètement et résolument dans le développement durable des territoires.

Les enjeux sont importants, localement comme à l'échelle mondiale. Les problèmes posés sont multiples et touchent à des domaines d'intervention variés ; les réponses à trouver sont nécessairement complexes car transversales. De plus en plus, des initiatives émergent de territoires qui inventent des solutions, innovent dans leurs pratiques, réorientent leurs actions et expérimentent des projets d'aménagement ou des politiques publiques.

# Sommaire

- Introduction..... 3
- Des enjeux pour le développement durable des territoires ..... 4 - 5
- Mieux gérer les ressources du territoire intercommunal ..... 6 - 7
- Construire ou aménager un équipement qui intègre le développement durable ..... 8 - 9
- Conduire un projet impliquant les habitants à l'échelle de l'intercommunalité ..... 10 - 11
- Mettre en œuvre une démarche globale de développement durable ..... 12 - 13
- Le développement durable concerne tous les domaines de compétence intercommunale ..... 14 - 15
- Méthodologie de projet : des enseignements à partager ..... 16

**Les communautés de communes et CPIE de l'expérimentation**

- C. de c. Val du Thouet (79) et CPIE de Gâtine Poitevine
- C. de c. Rivière-Chinon-Saint-Benoît (37) et CPIE Touraine – Val de Loire
- C. de c. des Entremonts en Chartreuse (73) et CPIE des Pays de Savoie avec l'Association d'animation et de développement des Entremonts en Chartreuse
- C. de c. du canton de Pipriac (35) et CPIE Val de Vilaine
- C. de c. Campagne et Baie de l'Orne (14) et CPIE Vallée de l'Orne
- C. de c. des Monts d'Alban (81) et CPIE des Pays Tarnais
- C. de c. du Centre Argonne (55) et CPIE Woëvre – Côte de Meuse, avec le Carrefour des Pays Lorrains (CPL)
- C. de c. de la Mortagne (54) et CPIE Nancy – Champenoux, avec le CPL
- C. de c. de la Vallée de la Cleurie (88) et CPIE de la Moyenne Montagne Vosgienne, avec le CPL
- C. de c. de la Haute Moselotte (88) et CPIE de la Moyenne Montagne Vosgienne, avec le CPL

# Des enjeux pour le développement durable des territoires

Le développement durable nous concerne tous. Il doit se mettre en pratique à tous les niveaux et les communautés de communes peuvent agir, quelle que soit leur taille. Ce qui est fait au niveau local constitue le socle indispensable de ce qui permettra de relever les défis planétaires : lutter contre le changement climatique, préserver la biodiversité, permettre l'épanouissement de tous les êtres humains, renforcer la cohésion sociale, adopter des modes de production et de consommation responsables.

## Quel projet ? Où ? Qui ? Quelles compétences ? Quels enjeux pour le développement durable ?

### MIEUX GÉRER LES RESSOURCES DU TERRITOIRE INTERCOMMUNAL : pages 6 et 7

	<b>Valorisation locale des déchets ligneux (restes de tailles de haie et de jardin) dans le cadre de deux filières : bois raméal fragmenté et bois-énergie</b>	Communauté de communes Val du Thouet (79) 7 communes 4 200 habitants  avec le CPIE de Gâtine Poitevine	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déchets</li> <li>Habitat</li> <li>Gestion de l'eau</li> <li>Développement économique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Redonner une légitimité et une valeur (notamment économique) à la haie</li> <li>Préserver la biodiversité et le paysage</li> <li>Préserver la ressource en eau</li> <li>Réduire les émissions de CO<sub>2</sub> : éviter le brûlage des déchets et diminuer les travaux du sol</li> <li>Conforter ou créer de l'emploi</li> </ul>
---	--	--	--	--

	<b>Réfléchissons ensemble à la gestion durable de l'eau sur notre territoire : réduire les consommations d'eau dans les infrastructures publiques des communes et de la communauté</b>	Communauté de communes Rivière - Chinon-Saint-Benoît (37) 3 communes 10 000 habitants  avec le CPIE Touraine-Val de Loire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Environnement : actions éducatives et de formation ; protection et mise en valeur du patrimoine naturel ; agenda 21</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préserver la ressource en eau : baisse de la consommation</li> <li>Préserver la qualité de l'eau : diminution des intrants, santé</li> <li>Développer l'écocitoyenneté en relation avec la ressource eau</li> <li>Créer un impact économique sur les finances publiques locales</li> </ul>
---	--	---	---	---

	<b>Programme pluriannuel de restauration des berges de la Cleurie</b>	Communauté de communes de la Vallée de la Cleurie (88) 4 communes 5 134 habitants  avec le CPIE de la Moyenne Montagne Vosgienne et le Carrefour des Pays Lorrains	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aménagement de l'espace</li> <li>Développement économique</li> <li>Protection et mise en valeur de l'environnement : étude et travaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préserver la ressource en eau</li> <li>Aménager et valoriser la rivière comme un élément structurant du territoire</li> <li>Intégrer le projet dans le cadre plus global d'un plan de paysage</li> <li>Mettre en cohérence les différents projets menés sur le territoire : parcours de pêche...</li> </ul>
--	---	--	---	--

### CONSTRUIRE OU AMÉNAGER UN ÉQUIPEMENT QUI INTÈGRE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : pages 8 et 9

	<b>Aménagement d'un ensemble sportif intercommunal au service des habitants et des acteurs touristiques du territoire</b>	Communauté de communes des Entremonts en Chartreuse (73) 4 communes 1 700 habitants  avec le CPIE des Pays de Savoie et l'Association d'animation et de développement des Entremonts en Chartreuse	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aménagement de l'espace</li> <li>Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté en matière touristique</li> <li>Sport</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduire les émissions de gaz à effet de serre et faire des économies d'énergie</li> <li>Impliquer les habitants : responsabilisation, solidarité...</li> <li>Faire des économies de moyens et de ressources dans le fonctionnement</li> <li>Intégrer l'équipement dans l'existant</li> </ul>
---	---	--	--	---

	<b>Construire un groupe scolaire intégrant au mieux le développement durable dans toutes les phases du projet : implication des acteurs, bâtiment HQE, transport, restauration, pédagogie...</b>	Communauté de communes du Centre Argonne (55) 15 communes 4 600 habitants  avec le CPIE Woëvre-Côtes de Meuse et le Carrefour des Pays Lorrains	<ul style="list-style-type: none"> <li>Éducation</li> <li>Transports</li> <li>Développement économique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Anticiper la fermeture de classes et améliorer le cadre de vie scolaire</li> <li>Faire des économies d'énergie</li> <li>Utiliser des matériaux locaux de construction (bois) et des produits locaux en restauration collective</li> <li>Optimiser les transports</li> <li>Faire du projet une vitrine locale</li> </ul>
---	--	---	---	--

Les projets portés par les dix communautés de communes répondent à des enjeux locaux du développement durable qui s'inscrivent dans la mise en œuvre de leurs compétences intercommunales. Ces projets sont de quatre types, qui sont autant de manières d'agir pour le développement durable du territoire et expliquées dans les pages qui suivent.

## Quel projet ? Où ? Qui ? Quelles compétences ? Quels enjeux pour le développement durable ?

### CONSTRUIRE OU AMÉNAGER UN ÉQUIPEMENT QUI INTÈGRE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE (suite) : pages 8 et 9

	<b>Vivre dans un canton durable : concevoir et réaliser une maison communautaire</b>	Communauté de communes du canton de Pipriac (35) 9 communes 11 730 habitants  avec le CPIE Val de Vilaine	<ul style="list-style-type: none"> <li>Services à la population</li> <li>Action sociale</li> <li>Développement économique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer un lieu de lien social entre les habitants</li> <li>Améliorer l'accessibilité des services aux habitants</li> <li>Créer un bâtiment économe : en énergies, en consommation...</li> <li>Limiter l'empreinte foncière du bâtiment</li> </ul>
---	--	---	--	---

### CONDUIRE UN PROJET IMPLIQUANT LES HABITANTS À L'ÉCHELLE DE L'INTERCOMMUNALITÉ : pages 10 et 1

	<b>Pour des transports propres : réduire la production de CO<sub>2</sub> sur le territoire en développant les modes de transport alternatifs à la voiture individuelle</b>	Communauté de communes Campagne et Baie de l'Orne (14) 9 communes 10 000 habitants  avec le CPIE Vallée de l'Orne	<ul style="list-style-type: none"> <li>Transport</li> <li>Développement économique : tourisme</li> <li>Voirie</li> <li>Éducation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Générer des changements de comportements : utilisation du vélo, covoiturage...</li> <li>Sensibiliser le plus grand nombre à l'utilisation de modes de transport alternatifs</li> <li>Favoriser l'amélioration des infrastructures liées aux déplacements</li> </ul>
---	--	---	---	--

	<b>Comprendre, préserver et reconstruire le bocage : valorisation et restauration de la haie sur le territoire</b>	Communauté de communes des Monts d'Alban (81) 8 communes 3 105 habitants  avec le CPIE des Pays Tarnais	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aménagement de l'espace et du territoire</li> <li>Protection et mise en valeur de l'environnement</li> <li>Éducation</li> <li>Développement économique : agriculture et valorisation touristique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préserver la biodiversité et les écosystèmes</li> <li>Conserver l'identité paysagère du territoire</li> <li>Sensibiliser les habitants à la qualité et à la fragilité du patrimoine naturel local</li> <li>Pérenniser le réseau d'écoles rurales présent sur les Monts d'Alban</li> </ul>
---	--	---	--	--

### METTRE EN ŒUVRE UNE DÉMARCHE GLOBALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE : pages 12 & 13

	<b>Intégrer de manière transversale le développement durable dans le projet de territoire</b>	Communauté de communes de la Mortagne (54) 17 communes 4 254 habitants  avec le CPIE Nancy-Champenois et le Carrefour des Pays Lorrains	<ul style="list-style-type: none"> <li>Services à la population</li> <li>Tourisme</li> <li>Culture</li> <li>Développement économique</li> <li>Cadre de vie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Former et animer des groupes de travail chargés de concevoir et de mettre en œuvre le projet de territoire 2007-2014</li> <li>Développer des outils d'animation et d'évaluation</li> <li>Associer les habitants et les forces vives au développement du territoire</li> </ul>
---	---	---	---	--

	<b>D'un plan de paysage à la mise en place d'un agenda 21</b>	Communauté de communes de la Haute Moselotte (88) 5 communes 14 000 habitants  avec le CPIE de la Moyenne Montagne Vosgienne et le Carrefour des Pays Lorrains	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement économique</li> <li>Aménagement de l'espace</li> <li>Protection et mise en valeur de l'environnement</li> <li>Politique du logement, du cadre de vie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>S'appuyer sur les ressources locales pour préserver le paysage</li> <li>Intégrer une réflexion sur les énergies renouvelables dans les projets, notamment dans la construction</li> <li>Créer un secteur d'activités autour des énergies renouvelables et de la construction durable</li> </ul>
---	---	--	--	--

# Mieux gérer les ressources du territoire intercommunal

La gestion des ressources d'un territoire, c'est ce qui caractérise ses qualités environnementales, ce qui façonne son cadre de vie, ce qui détermine son attractivité. C'est donc une porte d'entrée directe sur le développement durable pour sensibiliser, mobiliser et responsabiliser les habitants, les professionnels, les visiteurs. Les politiques publiques liées à l'eau, la biodiversité, la gestion de l'espace, les déchets sont des leviers pour agir localement. Par leurs choix et leurs orientations, les communautés de communes peuvent faire de ces politiques les supports de l'engagement des territoires en faveur du développement durable.

## Pourquoi agir ?

- ▶ **Les projets des communautés de communes apportent des réponses locales aux enjeux planétaires d'épuisement des ressources naturelles**
- ▶ **Gérer les ressources produit des dynamiques positives pour le territoire**

À partir d'une ressource locale comme la haie, on peut créer toute une filière économique autour du bois-énergie, générer de l'emploi, tisser du lien social, améliorer la qualité de la vie...

### ▶ Un projet de gestion des ressources du territoire :

- améliore le cadre de vie de la population et d'accueil des visiteurs
- construit une citoyenneté active des habitants et des acteurs du territoire
- engage à faire mieux avec moins de dépenses
- permet d'anticiper les évolutions réglementaires concernant la gestion de l'environnement

### ▶ Mieux gérer les ressources renforce l'image du territoire vers l'extérieur

- Le territoire valorise des ressources et une identité auprès de ses visiteurs
- La communauté de communes s'affirme en tant que support d'initiatives exemplaires pour d'autres territoires

## En pratique : comment agir ?

### AVANT...

- Partir d'une volonté des acteurs du territoire
- Identifier les clés d'entrée qui permettent de lancer l'initiative
  - Respect des obligations réglementaires sur la préservation d'un espace naturel
  - Réponse à la demande des habitants pour des chemins de promenade
  - Nécessité d'économiser l'eau et de préserver la qualité des rivières...
- Inscrire le projet dans la durée, tout en lui donnant un contenu opérationnel à court ou moyen terme
- Établir un diagnostic révélateur pour aboutir à des constats évidents et partagés
  - « Moins de gaspillage ! »
  - « Moins de dépenses ! »
  - « Plus de valeur ajoutée ! »...

### PENDANT...

- Proposer des formes de travail qui mobilisent : une concertation, des chantiers bénévoles...
- Montrer des résultats intermédiaires avant d'atteindre le résultat final
- Communiquer sur les résultats obtenus
- Connecter l'action aux autres domaines : cadre de vie, développement économique, action sociale...

**TOUJOURS...** car un projet de développement durable n'est jamais terminé !

- Publier régulièrement des informations
- Se doter d'outils d'observation et d'évaluation
- Attribuer aux animateurs les moyens de fonctionnement nécessaires

## Des exemples d'action

Pour promouvoir l'utilisation du bois raméal fragmenté (BRF), la communauté de communes Val du Thouet organise des actions de démonstration de broyage des résidus de taille frais. Ainsi, les Ateliers de l'avenir, qui réunissent des citoyens autour d'initiatives de développement social et solidaire, expérimentent la technique du BRF pour leur jardin potager collectif.

De son côté, le CPIE de Gâtine Poitevine, qui accompagne la communauté de communes dans sa démarche, a acquis son propre broyeur de végétaux et utilise son jardin pédagogique comme vitrine. L'équipe « jardin » des Ateliers de l'avenir a pu s'imprégner des méthodes culturelles au CPIE.

Les deux jardins sont des supports de chantiers et de démonstrations privilégiés pour informer les collectivités, les associations, les particuliers, les agriculteurs et les jardiniers. Toutes les actions proposées illustrent concrètement les emplois différents des déchets verts et leurs multiples intérêts : valorisation du boitage, bonification agronomique et biologique des sols, développement de filières courtes et locales.



Photo : Samuel Fichet (Prom haies)



Avec ses 14000 m<sup>3</sup> consommés en 2006, la piscine municipale de Chinon est le premier poste de consommation d'eau à l'échelle de la communauté de communes Rivière-Chinon-Saint-Benoît. Plusieurs réunions avec les élus, les agents et les habitants ont mis en évidence

qu'il est possible de mener un projet pour réaliser des économies, tout en préservant l'environnement. C'est ainsi qu'est née l'idée de récupérer les eaux des bassins pour les recycler. Des travaux sont en cours pour y arriver. Ces eaux seront réutilisées pour l'arrosage, l'alimentation de la balayeuse, l'entretien des locaux, etc.

Une journée sur le terrain a réuni les élus de la communauté de communes de la Vallée de la Cleurie et ceux de la communauté voisine autour du projet commun de restauration des berges de la rivière. Elle leur a permis d'observer l'état actuel de la rivière et au-delà, de conforter des pistes d'actions et de travail pour les mois à venir. En seconde partie de journée, les élus sont allés visiter une expérience « aboutie » menée sur les berges par une autre communauté de communes voisine et dans une démarche plus large de plan de paysage.



## Ils ont dit...

« Au-delà de l'apprentissage de la méthode du BRF pour mon propre jardin, le jardin collectif des Ateliers de l'avenir me donne la possibilité de retrouver des personnes de différents horizons. Il montre la pertinence d'actions simples et concrètes en faveur de la nature, de notre santé et du lien social, aspect important quand on est nouvelle résidente dans un canton rural. »

**Odile FRADIN**  
Membre du groupe « jardin » des Ateliers de l'avenir sur la communauté de communes Val du Thouet



« Nous avons travaillé sur l'eau pour parler concrètement du développement durable sur notre territoire, qui est traversé par la Vienne, un affluent de la Loire. L'eau, c'est un thème transversal qui peut être travaillé sous plusieurs aspects. »

**Daniel BIGOT**  
Conseiller communautaire de la communauté de communes Rivière-Chinon-Saint-Benoît et premier adjoint à la Ville de Chinon



« Comme le cours d'eau traverse deux communautés de communes, il était important de favoriser l'interconnaissance entre les élus, de les amener à se rencontrer. Sur le site, grâce aux techniciens, ils ont compris les enjeux liés à ce cours d'eau et ont partagé le constat sur la situation de la rivière, point de départ pour initier une collaboration. »

**Sandra PIERREL**  
Technicienne de la communauté de communes de la Vallée de la Cleurie



# Construire ou aménager un équipement qui intègre le développement durable

Un équipement public, que ce soit un bâtiment ou un aménagement, se conçoit, se réfléchit sur le long terme, parce qu'il engage fortement la collectivité dans les investissements nécessaires et dans le fonctionnement à mettre en place. Un projet d'aménagement ou de construction peut contribuer au développement durable du territoire lorsqu'il répond aux besoins présents et futurs des habitants, tout en étant dimensionné aux capacités des collectivités qui en ont la charge.

## Pourquoi agir ?

▶ **Un équipement qui intègre le développement durable est un équipement qui est adapté aux besoins des habitants**

▶ **Un projet d'équipement durable :**

- est une occasion de bâtir un projet commun avec les habitants  
*Les acteurs se dotent d'une vision collective de ce que peut être le développement durable du territoire*
- offre la possibilité d'obtenir des cofinancements supplémentaires  
*De plus en plus, les crédits publics sont réorientés en faveur des actions de développement durable*

▶ **Un équipement durable optimise les dépenses publiques**

*Les investissements et les moyens de fonctionnement peuvent être mutualisés sur le territoire entre les communes et la communauté, avec des établissements publics, des associations...*

▶ **Construire ou aménager un équipement durable :**

- permet aux élus de partager les contraintes avec les acteurs et les habitants du territoire  
*Le coût réel de l'équipement est lisible et transparent  
Chacun est responsabilisé dans les usages de l'équipement*
- valorise le territoire et son évolution : la communauté de communes devient référente ou exemplaire pour d'autres territoires

## Ils ont dit...

« Nous avons commencé à intégrer le développement durable dans un projet très concret. Nous comptons diffuser cette culture et ces pratiques dans toutes nos politiques : créer des habitudes de travail ensemble, prendre en compte toutes les dimensions d'un projet, le court et le long terme... »

**Dominique DURAND**  
Président de la communauté de communes du Centre Argonne



## En pratique : comment agir ?

### AVANT...

- Analyser les besoins pour déterminer les usages de l'équipement
  - Enquête auprès de la population
  - Attente des associations ou des structures professionnelles
  - Anticipation des usages à moyen et long termes, liés à l'évolution de la population...
- Intégrer les représentants des usagers au groupe de pilotage du projet pour les associer aux choix et décisions
- Collecter des références pour déterminer les possibles, identifier les options et décider
  - Repérage d'expériences adaptables
  - Voyages d'étude avec élus et acteurs du projet
  - Mise en réseau avec d'autres acteurs conduisant des projets similaires...

### PENDANT...

- Intégrer au mieux l'équipement dans son territoire : emprise foncière limitée, insertion paysagère, utilisation de matériaux locaux, lien avec les autres actions de la collectivité
- Mettre en place des modes de fonctionnement économes sur le plan financier et environnemental
  - Énergies renouvelables
  - Accessibilité de l'équipement
  - Gestion des déchets...

### TOUJOURS...

- Maintenir la mise en pratique des usages dans la durée par la responsabilisation
- Évaluer et communiquer les résultats
  - Impacts pour le développement durable
  - Progrès réalisés grâce aux efforts fournis
  - Économie réalisée sur le fonctionnement / surcoût d'investissement au départ...

## Des exemples d'action

La communauté de communes du Centre Argonne a mis la sensibilisation, l'information et la formation des partenaires au cœur de son projet d'aménagement d'une école primaire. L'objectif : susciter leur adhésion et, pour certains, leur participation. La réflexion préalable, la formation et la communication sur le projet se sont appuyées sur un groupe de travail réunissant le CAUE, les parents, les enseignants, les personnels et les élus. Chacun a pu exprimer sa vision du projet et l'étayer lors de visites d'autres groupes scolaires récemment aménagés dans la Meuse.

Le groupe de travail, accompagné par le CPIE Woëvre-Côtes de Meuse et le Carrefour des Pays Lorrains, a participé à la rédaction du cahier des charges qui a servi de base pour le concours d'architectes. Au départ centré sur une construction « écologique », le projet est devenu plus global en prenant en compte les transports, la cantine, le rythme de vie...



La communauté de communes des Entremonts en Chartreuse a décidé d'accepter le surcoût d'investissement pour créer un équipement sportif de haute qualité environnementale. Les élus ont pris conscience des économies de fonctionnement qu'ils feront sur toute la durée de vie de l'équipement, c'est-à-dire plusieurs dizaines d'années. En effet, la visite de la halle de gymnastique de Montmélian, en Savoie, lors d'un voyage d'étude, a montré qu'il était possible d'atteindre une consommation de 85 kWh/m<sup>2</sup>/an pour un équipement sportif. Au regard des coûts énergétiques qui ne cessent d'augmenter, un tel objectif permettra de réaliser des économies de fonctionnement conséquentes.

Pour exemple, 220 m<sup>2</sup> de capteurs solaires thermiques sur le centre sportif et nautique de la ville de Montmélian ont permis de réaliser une économie de 600 000 € sur 24 ans – investissement déduit – comparé à des coûts de fonctionnement avec de l'énergie gaz.



Panneau d'affichage énergie, halle de gymnastique de Montmélian, 2007

Les élus de la communauté de communes du canton de Pipriac se sont engagés dans la conception et la réalisation d'une Maison communautaire avec l'appui du CPIE Val de Vilaine. Ils s'efforcent, à chaque étape, de prendre en compte les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable. Implantée sur un terrain du chef-lieu de canton, la Maison accueillera, en plus des services de la communauté, d'autres services à rayonnement communautaire. Elle tentera de rationaliser les fonctionnements de ces services et d'en prévoir les évolutions.

La Maison communautaire devrait sortir de terre et ouvrir ses portes à la population au cours du deuxième semestre 2009.

« Introduire le développement durable et l'esprit de concertation pour définir l'aménagement d'un équipement public offre des ressorts insoupçonnés. La démarche permet de mieux répondre aux besoins des futurs utilisateurs et de dépasser l'expression des besoins immédiats, pour aller vers les enjeux de demain ».



**Jean-Paul CLARET**  
Président de la communauté de communes des Entremonts en Chartreuse

« Nous sommes très satisfaits d'avoir pu participer à la conception du cahier des charges de l'équipement sportif intercommunal. Nous en remercions la communauté de communes et poursuivrons notre investissement dans la gestion de l'équipement sportif. »

**Jean-Luc COURCHET**  
Président de l'association Futsal, club sportif de football en salle



# Conduire un projet impliquant les habitants à l'échelle de l'intercommunalité

Une démarche de développement durable se distingue par la place qu'elle donne au dialogue territorial, c'est-à-dire à la participation et l'implication des habitants. Dans tous leurs domaines d'intervention, les communautés de communes gagnent à s'appuyer sur les forces vives de leur territoire, à ouvrir la construction et la réalisation des projets à la population.

## Pourquoi agir ?

### Un projet impliquant les habitants à l'échelle intercommunale fait vivre le territoire

- Il participe à la construction d'une vision commune du territoire, en se nourrissant des besoins réels ou exprimés par la population
- Il tisse du lien social sur le territoire et contribue concrètement à la vie locale

### Un projet qui responsabilise les habitants...

- La population s'engage directement et concrètement dans le changement de ses pratiques individuelles et collectives
- De la conception du projet jusqu'à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions, les élus partagent les décisions et les responsabilités avec les habitants

### Un projet qui conforte l'intercommunalité...

- L'adhésion et la mobilisation des habitants renforce la légitimité des décisions des élus
- L'identité du territoire s'affirme au travers du projet
- Une image valorisante et porteuse est communiquée à l'extérieur du territoire

## Ils ont dit...

« Comment faire pour que les investissements projetés donnent satisfaction aux usagers ? Comment faire pour que le plus grand nombre d'habitants modifie ses comportements ? Ce ne peut être qu'en les impliquant dès le départ. »

**Frédéric CHAZAL**  
Ex président de la communauté de communes Campagne et Baie de l'Orne



« Pour pouvoir sensibiliser les acteurs et les habitants, il est important que la collectivité fasse le premier pas. Nous avons d'abord choisi d'améliorer notre fonctionnement en interne, pour parler ensuite à la population du développement durable, en connaissance de cause. »

**Sonia LE CALVEZ**  
Chargée de mission développement durable à la communauté de communes Rivière-Chinon-Saint-Benoît



« Notre démarche en faveur du bocage doit permettre l'information et l'engagement des habitants dans la préservation du territoire en termes de qualité de vie au travers des aspects paysagers, mais aussi plus globalement dans le maintien de la biodiversité et la reconstruction de corridors écologiques, la lutte contre le changement climatique... »

**Anne-Claire NOT**  
Chargée de mission à la communauté de communes des Monts d'Alban



## En pratique : comment agir ?

- Partir d'un problème avéré ou d'un sujet qui interpelle déjà des élus, des habitants
  - La préservation de la qualité de la rivière qui traverse le territoire
  - La réduction de l'usage de la voiture...
- Construire un diagnostic de la situation et partager ses résultats avec les habitants
- Amorcer la dynamique par l'action pour que le projet touche les personnes
  - S'appuyer sur les acteurs les plus motivés pour engager des actions
  - Réaliser des opérations « vitrines » pour avoir des références et convaincre de l'intérêt d'agir
- Veiller à la mobilisation continue des acteurs, surtout quand le projet s'étale sur plusieurs années
  - Proposer des étapes concrètes qui jalonnent la démarche
  - Mettre en valeur l'intérêt collectif
- Maintenir un lien dans la durée entre les élus et les habitants autour du projet
  - S'appuyer sur les outils de communication du territoire : bulletin intercommunal...
  - Valoriser les initiatives portées par des acteurs mobilisés sur le projet
- Montrer toutes les plus-values qu'apporte le projet pour le territoire et ses habitants :
  - financière
  - sociale
  - pour la santé
  - paysagère
  - pour la biodiversité
  - pédagogique
  - pour l'image touristique
  - pour la qualité de vie...

## Des exemples d'action



Pour associer le public le plus large possible à son projet de transports propres, la communauté de communes

Campagne et Baie de l'Orne a réalisé un diagnostic et une enquête, avec l'appui du CPIE Vallée de l'Orne. Un questionnaire a été adressé ou remis directement à chacun des publics potentiels : habitants, associations, vacanciers, entreprises, communes et établissements scolaires.

Les résultats du diagnostic ont été présentés et débattus pendant la Semaine européenne de la mobilité, dans les différents espaces proposés au public :

- des espaces de dialogue entre élus et habitants ;
- des espaces de démonstration permettant de tester des moyens de transport alternatifs, comme le vélo électrique ou la voiture hybride ;
- des lieux permettant de se renseigner sur les transports en commun et l'organisation du covoiturage ;
- des lieux d'information sur le vaste réseau de pistes cyclables que la communauté de communes a décidé de créer.

En 2007, la communauté de communes Rivière - Chinon - Saint-Benoît a organisé des soirées-débats pour que les élus, les agents et la population s'expriment sur la gestion collective de l'eau. Ces échanges ont permis de mieux connaître les pratiques et les usages dans les collectivités, de pointer les gaspillages et d'apprécier la méconnaissance des volumes consommés.

La démarche se poursuit en 2008 :

- des interventions ont lieu dans les réunions de quartiers communales sur le thème de la gestion collective de l'eau ;
- les services municipaux des communes du territoire expérimentent le désherbage alternatif, en collaboration avec une association de quartier ;
- des actions de sensibilisation sont réalisées dans les classes, dans le cadre d'un cycle d'animation mis en place sur le thème « eau et développement durable ».

La valorisation et la restauration du bocage est une action intégrée à l'Agenda 21 de la communauté de communes des Monts d'Alban. Une large place est donnée à la communication et à l'information de la population, grâce au bulletin d'information et au site Internet de la communauté.

Le Réseau des écoles rurales des Monts d'Alban et le CPIE des Pays Tarnais conduisent des actions de sensibilisation des enfants à la préservation du bocage. Indirectement, ces actions touchent les parents, et notamment les agriculteurs. Les manifestations locales comme les fêtes des écoles, les vides greniers, ou les opérations de plantation sont également des occasions et des supports privilégiés pour renforcer l'implication des habitants. À terme, un événement spécifique sera organisé sur le territoire : la Fête de la haie, le jour de la Sainte-Catherine.



# Mettre en œuvre une démarche globale de développement durable

Une communauté de communes gagne à rassembler son engagement dans le développement durable en réfléchissant à un projet global de territoire, qui peut, si elle le souhaite, l'amener vers un Agenda 21 intercommunal. Les élus pourront ensuite décliner le développement durable dans la mise en œuvre de toutes les compétences et de toutes les actions. Cette démarche transversale est une formidable occasion de mobiliser les habitants sur le devenir de leur territoire, de les faire participer aux choix et aux décisions, de les responsabiliser sur la mise en œuvre...

## Pourquoi agir ?

► **Une démarche globale de développement durable crée du lien entre les différents domaines de compétences et d'intervention**

► **La démarche donne du sens et de la cohérence aux actions**

*Les objectifs sont communs et convergents*

► **Une démarche globale de développement durable fédère les volontés et les énergies :**

- elle permet d'associer une large diversité d'acteurs
- qui agissent dans le cadre des actions de la communauté de communes
- et qui modifient leurs propres pratiques

► **Une démarche de changement...**

- Elle apporte de nouvelles ressources économiques pour le territoire  
*Certains handicaps deviennent des atouts*
- Elle est source d'information, de formation et de qualification des acteurs
- Elle améliore l'image interne et externe du territoire

## Ils ont dit...

« Le projet de territoire s'inscrit dans des valeurs essentielles qui ont fondé mon engagement dans la démarche de communauté de communes : la participation des citoyens à la vie locale et le développement des liens entre les villages, à travers des événements culturels prenant en compte le caractère rural et économique du territoire. »



**Marie-France LOPPION**  
Présidente du festival Fleur des champs de la communauté de communes de la Mortagne

## En pratique : comment agir ?

- S'appuyer sur les acquis du territoire et valoriser l'existant pour construire une démarche plus globale
- Utiliser le regard extérieur qui met en lumière, qui joue une fonction de « révélateur »
- S'appuyer sur un groupe de pilotage de la démarche
  - Le groupe de pilotage peut réunir des élus, des techniciens, des membres de la société civile...
- Trouver la bonne échelle pour développer chaque action :
  - la commune ?
  - la communauté de communes ?
  - le pays ?
  - le parc naturel régional ?...
- Mettre en œuvre rapidement des actions concrètes, en parallèle à la démarche de concertation et à la construction du projet
- Identifier les facteurs de progrès pour les faire connaître auprès des habitants
- Adopter des comportements nouveaux en interne dans la communauté de communes qui intègrent le développement durable
  - L'exemplarité, c'est important !
  - Et la communauté de communes peut jouer ce rôle

## Des exemples d'action

**A**fin de construire collectivement son projet de territoire, la communauté de communes de la Mortagne a instauré une rencontre annuelle des acteurs du territoire. Elle réunit l'ensemble des élus communautaires et des acteurs impliqués dans les groupes de travail ouverts.



La première édition a permis de restituer les nombreuses actions portées par les quinze groupes de travail. Elle a été l'occasion de sensibiliser la centaine de personnes présentes au développement durable, grâce à un travail en ateliers sur les actions de la communauté. Les participants devaient analyser l'existant et proposer des perspectives d'amélioration.

**P**our mettre en œuvre sa politique de l'habitat, la communauté de communes de la Mortagne intervient à plusieurs niveaux :

- des aides financières sont octroyées aux habitants qui réalisent des travaux de réfection du patrimoine prenant en compte une démarche environnementale ;
- les entreprises sont sensibilisées à la gestion des déchets de chantier ;
- les élus sont formés aux documents d'urbanisme.

**D**epuis 2005, sur le territoire de la communauté de communes de la Haute Moselotte, se déroule chaque année la Semaine du paysage. Cette manifestation sensibilise les habitants sur l'importance d'un cadre de vie de qualité. Elle est aussi l'occasion d'organiser des débats, des conférences, des expositions et des visites.

En 2007, la communauté a choisi le thème de la haie. Différentes manières de planter autour des habitations ont été présentées, en fonction des usages souhaités, pour encourager une meilleure intégration du bâtiment dans leur environnement.

Cette initiative fait partie du plan de paysage de la communauté de communes, très actif et multiforme. La communauté s'appuie d'une part, sur ce plan de paysage, et d'autre part, sur une ressource en hydro-électricité autour de micro-centrales, pour proposer de transformer l'ensemble de son projet de territoire en une démarche globale de développement durable.



« La communauté de communes a réalisé des actions de développement durable durant plusieurs années sans l'affirmer. Le projet de territoire a formalisé cette pratique, en permettant aux élus de contribuer à ce que l'aménagement du territoire soit durable. »

**Jean-Marie GRAVIER**  
Président sortant de la communauté de communes de la Mortagne



« La réalité du développement durable, c'est du gagnant - gagnant pour nos territoires ! Cela permet notamment de lever toutes les réticences pour entrer dans une démarche globale, en fédérant les acteurs autour d'un intérêt commun. »



**Maurice CLAUDEL**  
Ex vice-président «Paysage» de la communauté de communes de la Haute Moselotte et Maire de Cornimont

# Le développement durable concerne tous les domaines de compétence intercommunale

Les communautés de communes peuvent agir pour le développement durable du territoire dans leurs différents domaines de compétence et d'intervention. Voici quelques exemples présentant des portes d'entrées choisies par des territoires. Ils sont détaillés dans des fiches de la base d'expériences de Mairie-conseils, accessible gratuitement sur Internet à l'adresse : [www.mairieconseils.net](http://www.mairieconseils.net)

## Aménagement de l'espace

La communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud (40) utilise au mieux à l'échelle intercommunale des outils d'urbanisme, de maîtrise foncière et d'habitat, pour faire face à une importante pression foncière et à une demande forte de locatif social. Ainsi, elle préserve la richesse des espaces naturels et du patrimoine villageois et limite la consommation d'espace, en concertation avec les habitants.

### Des axes d'actions à privilégier

- Économiser l'espace
- Préserver les espaces agricoles
- Établir un plan intercommunal de cohérence territoriale
- Mutualiser les documents d'urbanisme
- Adopter une politique d'acquisition foncière et immobilière
- Penser le territoire par le paysage...

## Politique du logement et cadre de vie

Des logements adaptés pour le maintien à domicile, avec un habitat spécialement conçu pour vivre avec un handicap, des difficultés à se mouvoir, une déficience visuelle..., une plate forme de services et un réseau d'entraide. C'est la « maison Phare » de l'île d'Oléron conçue par la communauté de communes l'île d'Oléron (17), dont 40% de la population est âgée de plus de 60 ans.

### Des axes d'actions à privilégier

- Construire dans la continuité des villages
- Construire des bâtiments économes en énergies
- Proposer à la population une offre de logements adaptée
- Valoriser le patrimoine bâti existant...

## Action sociale d'intérêt communautaire

Pour diversifier l'offre de soin et attirer des acteurs de la santé, la communauté de communes de Monein (64) a engagé une importante démarche partenariale qui a abouti à la création d'un « village médical intercommunal ». Il accueille 27 professionnels de la santé offrant aux 7 650 habitants un cabinet de six médecins, quatre infirmières, un service de soins à domicile, un cabinet dentaire et des médecins spécialistes à temps partiel.

### Des axes d'actions à privilégier

- Créer des services contribuant au bien-être et à la santé des populations
- Développer les pratiques collectives
- Promouvoir l'entraide et la solidarité
- Encourager la transmission intergénérationnelle...

## Développement économique

Pour développer la filière maraîchère sur le Val de Saône, les communautés de communes de la Plaine dijonnaise et d'Auxonne Val de Saône (21) ont participé à la création d'une association « Légumes et terroir en Val de Saône », avec des producteurs, des transformateurs, des expéditeurs et des industriels. Les principaux leviers de l'association : la restructuration du foncier et la réalisation d'équipements collectifs pour assurer un maraîchage durable.

### Des axes d'actions à privilégier

- Utiliser les ressources du territoire
- Développer des filières économiques locales
- Favoriser les liens économiques entre les acteurs
- Développer l'économie sociale et solidaire
- Promouvoir des actions de formation-insertion
- Favoriser un tourisme durable...

## Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

La communauté de communes du Val de Sarthe (72) donne l'exemple en s'appliquant à diminuer sa consommation d'énergie, d'eau et de papier. Ses élus, ses agents et ceux de ses onze communes s'engagent à changer de comportement sous la conduite d'un agent volontaire et sur la base d'indicateurs de mesure. Elle s'appuie sur un guide des bons réflexes et des trophées.

### Des axes d'actions à privilégier

- Économiser l'eau
- Réduire l'utilisation de produits phytosanitaires
- Protéger la biodiversité locale
- Maintenir la qualité du paysage
- Favoriser la qualité du cadre de vie des habitants
- Réduire les quantités de déchets produites...

## Création, aménagement et entretien de la voirie

La commune de Ploeren (56) redonne à la rue ses différentes fonctions en créant une zone de trafic et une zone sociale. C'est la voie « 2M » qui consiste à partager la voie en deux : d'un côté, une voie « moteurs » ; de l'autre, une voie « mollets », instaurant une relation plus détendue entre les usagers et s'accompagnant d'une signalétique nouvelle et adaptée.

### Des axes d'actions à privilégier

- Favoriser les déplacements « doux » de proximité
- Mettre en place des systèmes de transports pour tous
- Élaborer un plan de déplacement dans et hors territoire
- Encourager le covoiturage...

## Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs, et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire

Sur le territoire de la communauté de communes du Clermontois (34), un projet d'éco-école fait participer sur trois années les élèves, les enseignants, la direction de l'école et les élus. Il comprend un diagnostic environnemental et un plan d'actions établis par le personnel de l'établissement, les parents et les associations. Un éco-code est utilisé pour promouvoir des comportements responsables.

### Des axes d'actions à privilégier

- Promouvoir l'ouverture culturelle du territoire
- Éduquer les habitants au développement durable
- Mettre les équipements aux normes HQE
- Concevoir un fonctionnement économe des équipements
- Impliquer les usagers dans la gestion des équipements...

# Méthodologie de projet : des enseignements à partager



L'expérience des dix territoires met en évidence des aspects importants à prendre en compte pour qu'un projet intègre le développement durable, du montage jusqu'à la mise en œuvre et ce, quel que soit le thème d'action.

## Susciter la participation des acteurs et l'adhésion la plus large

- Une démarche de développement durable **suscite l'adhésion**. Elle mobilise sur la durée, d'une manière ou d'une autre, et provoque des changements de comportement.
- Le développement durable se fait de façon **dynamique et motivante**. Laissez la place à l'imagination et à l'inventivité, donnez de la convivialité aux réunions de travail...
- La **dimension participative** doit trouver sa place dans la démarche, à des **étapes-clés**. Elle implique une animation locale pour bien préparer les réunions et conserver ce qui s'y dit.
- On peut mettre à profit la phase d'état des lieux ou de réflexion préalable pour **créer une vision partagée** du projet entre les acteurs sur le territoire.

## Soigner le portage du projet

- Il est important que l'ensemble du conseil communautaire porte la démarche et nomme **un élu « référent » ou un chef de projet**. Cet élu travaille avec **un technicien** de la communauté de communes, clairement missionné sur la démarche et qui dispose du temps nécessaire pour l'animer.
- Une clé de la réussite : confier, à un moment ou à un autre, la maîtrise d'œuvre de la démarche à **un groupe de pilotage**. Ce groupe est mandaté pour proposer une méthode d'animation et organiser la participation des usagers, des habitants ou des acteurs concernés. Il met en œuvre les premières actions. **Sa composition est adaptée** au territoire, au projet et aux forces vives en présence.
- Un projet se structure dans le temps. Il faut donc **intégrer et gérer les différences entre les acteurs**, leurs attentes, mais aussi leurs rythmes. Certains attendent une réalisation concrète rapide, d'autres se projettent sur le moyen terme. Les élus se basent sur la durée de leur mandat pour évaluer les retours sur investissement...

## Rechercher des ressources extérieures

- Il est toujours profitable de pouvoir bénéficier du **regard de personnes extérieures** sur le projet. Certaines occasions s'y prêtent bien : le témoignage d'un élu d'une autre communauté, une visite d'étude sur un territoire, les apports de réseaux d'acteurs...
- Un **accompagnement externe de l'ensemble de la démarche** peut s'envisager, non pas pour prendre en charge une étape ou une action, mais pour aider les porteurs du projet. Cet accompagnement peut concerner la définition de la méthode, l'animation du groupe de pilotage, la mobilisation des ressources pour le projet, l'animation des phases participatives, la communication...
- Il existe souvent des **ressources locales mobilisables**, dans le département ou la région du projet : CPIE, CAUE, organismes professionnels, associations... Instaurer des partenariats et utiliser des compétences complémentaires est essentiel dans un projet de développement durable.

Les dix communautés de communes de l'expérimentation ont, chacune sur leur territoire, bénéficié des compétences d'un CPIE ou du Carrefour des Pays Lorrains sur toute ou partie de leur démarche. Ces associations ont, en particulier, été chargées d'animer le dialogue territorial autour du projet.

## Produire et valoriser des résultats

- Quand une démarche s'engage sur le long terme, **les actions intermédiaires concrètes**, assez rapidement mises en œuvre, sont importantes. Les opérations « vitrines » servent de référence pour aller plus loin, sensibiliser et convaincre de l'intérêt de la démarche.
- En intégrant le développement durable dans un projet, **de nouvelles manières de faire** se créent progressivement. Les communautés de communes évoluent dans leur manière de traiter leurs projets et leurs compétences.
- **L'évaluation de l'action** est utile pour mettre en valeur les « plus » d'une démarche de développement durable. L'évaluation permet d'identifier les marges de progrès, de communiquer largement et régulièrement sur les résultats obtenus.

Ce document propose aux élus des communautés de communes et aux acteurs du développement durable des territoires intercommunaux des pistes d'action issues de l'expérience et de la réflexion collective de sept territoires intercommunaux, engagés en 2007 et 2008 dans une expérimentation nationale conduite par Mairie-conseils – Caisse des Dépôts et l'Union nationale des CPIE. Il s'appuie également sur une démarche expérimentale conduite avec quatre communautés de communes de Lorraine et animée par l'Union régionale des CPIE de Lorraine et le Carrefour des Pays Lorrains.

Les actions présentées ne couvrent pas tous les sujets du développement durable ni tous les domaines de compétences intercommunales ; mais chacun pourra puiser, dans les différentes parties, des idées ou des ressources pour avancer...



Juillet 2008

ISBN : 978-2-916513-14-0

**Commande**

Référence : E 97  
Mairie-conseils diffusion  
SDL329  
16, rue Bertholet  
94110 Arcueil  
Tél : 01 58 50 17 00  
Fax : 01 58 50 00 74  
[www.mairieconseils.net](http://www.mairieconseils.net)



UNION NATIONALE

Union nationale des Centres permanents  
d'initiatives pour l'environnement - UNCPIE

contact@uncpie.org  
26, rue Beaubourg 75003 Paris  
01 44 61 75 35 [www.cpie.fr](http://www.cpie.fr)

**Mairie-conseils**

72, avenue Pierre-Mendès-France  
75914 Paris cedex 13



DÉVELOPPEMENT  
TERRITORIAL ET RÉSEAU